

DÉCISION DU CONSEIL**du 10 avril 2006****portant nomination de trois membres slovaques et de trois suppléants slovaques au Comité des régions**

(2006/309/CE)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité instituant la Communauté européenne, et notamment son article 263,

vu la proposition du gouvernement slovaque,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 24 janvier 2006, le Conseil a arrêté la décision 2006/116/CE portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2006 au 25 janvier 2010 ⁽¹⁾.
- (2) Trois sièges de membres du Comité des régions sont devenus vacants à la suite de l'échéance des mandats de MM. BAUER, MARČOK et TARČÁK (membres). Trois sièges de suppléants du Comité des régions sont devenus vacants à la suite de l'échéance des mandats de MM. ŠTEFANEC, TOMEČEK et de M^{me} DEMETEROVÁ (suppléants),

DÉCIDE:

Article premier

Sont nommés au Comité des régions:

a) en tant que membres:

- M. Juraj BLANÁR, président du Zilina Self-governing Region,
- M Milan MURGAŠ, président du Banská Bystrica Self-governing Region,
- M. Zdenko TREBUL'A, président du Kosice Self-governing Region.

b) en tant que suppléants:

- M. Pavol SEDLÁČEK, président du Trenčin Self-governing Region,
- M. Vladimír BAJAN, président du Bratislava Self-governing Region,
- M. Tibor MIKUŠ, président du Trnava Self-governing Region.

pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2010.

*Article 2*La présente décision est publiée au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Elle prend effet le jour de son adoption.

Fait à Luxembourg, le 10 avril 2006.

Par le Conseil
La présidente
U. PLASSNIK

⁽¹⁾ JO L 56 du 25.2.2006, p. 75.